

Toulouse, le 04 octobre 2018

Rectorat Madame, Monsieur,

Direction des Examens
et Concours

DEC 4

Affaire suivi par
Karine SOLIS

Téléphone
05 36 25 77 44

Courriel
karine.solis@ac-toulouse.fr

Adresse géographique :
75 rue Saint Roch
31400 Toulouse

Adresse postale :
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

Suite à votre inscription au Brevet d'Etudes Professionnelles logistique et transport en qualité de candidat individuel, je vous rappelle que la réglementation en vigueur prévoit qu'à chaque session, tout candidat se présentant à l'épreuve pratique : EP1 « activités de logistique et de transport » doit impérativement attester d'une période de formation en milieu professionnel ou d'une activité dans le domaine du BEP logistique et transport.

En ce qui concerne l'épreuve EP2 « conduite de chariot de manutention mécanisée », il est impératif de présenter le jour de passage de l'épreuve une attestation de formation de conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté.

NB : seuls les candidats déclarés inaptes par la médecine du travail où les candidats en possession du CACES correspondant sont dispensés de fournir cette attestation.

Le livret de compétences, que vous devez renseigner et faire valider par le chef d'établissement de l'entreprise où vous avez effectué votre stage doit impérativement être retourné au :

Lycée Gallieni
A l'attention du service des examens du BEP logistique et transport
79 route d'Espagne
BP 44786
31047 Toulouse cedex 1

avant le vendredi 17 mai 2019, 17h00 (envoi en recommandé avec accusé de réception)

En l'absence du livret de compétence et de l'attestation de formation de conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté, il vous sera attribué la note de zéro sur vingt.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.